



Téléphone vendu pendant sa location

Par **Cleoleo**, le **08/11/2018** à **22:50**

Bonjour,rnrnJe louais mon portable avec Free et il y a environ 3 semaines 1 mois,je l'ai vendu via le bon coin (380 euros).rnL'acheteur m'a appelé dans l'après-midi car Free a blacklisté tous les téléphones portables des personnes qui ne payaient plus leur forfait et la location du portable, ce qui était mon cas. De ce fait l'acheteur m'a contacté pour me dire que le téléphone vendu avait été blacklisté. Il m'a dit être allé à la gendarmerie et ces derniers lui ont dit que le portable n'avait pas été volé.rnJe suis consciente que je n'ai pas franchement agi correctement mais parfois on n'a vraiment pas le choix... Bref ma question est la suivante l'acheteur peut-il porter plainte contre moi étant donné que le tel n'est pas volé ou doit-il voir uniquement avec Free? Une plainte serait-elle recevable dans ce cas-là? L'acheteur n'a ni mon nom ni mon prénom ni mon adresse... rnEn vous remerciant sincèrement pour vos réponses, bonne soirée.

Par **Lag0**, le **09/11/2018** à **07:03**

Bonjour,rnVos coordonnées ne doivent pas être bien difficiles à trouver puisque ce téléphone est enregistré chez le FAI à votre nom.rnS'il n'y a pas de vol, il y a tout de même escroquerie puisque vous avez vendu une chose qui ne vous appartenait pas !

Par **Cleoleo**, le **09/11/2018** à **07:18**

Bonjour, rnJe suis déjà au courant pour cela merci. En regardant bon nombre de forums je me suis aperçu que j'étais pas la seule à avoir pu faire ça mais alors loin de là... En gros la

police ou la gendarmerie va t elle vraiment prendre la peine d ouvrir une enquête en recherchant toutes mes coordonnées... Sachant que Free n a pas ma carte d identité (et oui ils ne la demandent pas pour ouvrir une ligne) si ce n est mon nom prenom et adresse. Ensuite il n y a eu aucun papier de signer pendant la vente, si l acheteur dis avoir acheté le téléphone plus cher qu en réalité, on tombe sur parole contre parole???rnMerci de me rappeler que c est une excrocie j en étais bien consciente, mais la vie n est ni blanche ni noire, je ne me justifie pas mais si cela vous dérangé de me répondre ne le faite pas. Merci bonne journee

Par **Lag0**, le **09/11/2018** à **08:24**

Vous vous méprenez sur ma réponse vu la façon dont vous même me répondez.rnJe ne faisais que vous indiquer la qualification pénale de votre acte. Vous le minimisez au maximum, mais cela reste pénalement une escroquerie (du point de vue de votre acheteur) ou un abus de confiance (du point de vue du FAI). Si votre acheteur, ou/et le FAI, dépose plainte auprès du procureur de la république, des poursuites sont tout à fait envisageables.